

2025/21

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0016/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250306-2025016-AR

S<sup>2</sup>LO

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture

le 7/03/2025

Et de la publication, le 7/03/2025

Le Maire,

Le Maire Adjoint,



**Objet : Arrêté de police de circulation pour essais Rallye team FJ Blois**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1

Considérant que le Rallye Team FJ Blois prévoit l'organisation des essais sur la voie communale 3 dite de Beaufray à Maladrie en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau » et sur la voie communale 4 dite du gravier au cinq chemins au niveau du lieu-dit « Lalliau » le mardi 11 Mars 2025 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 sur des routes communales pouvant entraîner un accident,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRETE

**Article 1 :** La circulation est interdite mardi 11 Mars 2025 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 aux véhicules de tout type sur les routes suivantes :

➔ Voie Communale 3 (de Beaufray à la Maladrie) en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau »

➔ Voie Communale 4 (route du Gravier aux 5 chemins) au niveau du lieu-dit « Lalliau »

**Article 2 :** Le stationnement sera également interdit sur ces voies communales.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire se rapportant à ces essais sera mise en place par les organisateurs du Rallye Team FJ Blois.

**Article 4 :**

- Monsieur le Major de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Aux organisateurs du Rallye Team FJ Blois

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 03 mars 2025

Le Maire,  
Martine ROUSSEAU

